



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE COATICOOK
VILLE DE WATERVILLE**

PROJET DE RÈGLEMENT

RÈGLEMENT NUMÉRO 703

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 622 SUR
LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE
PRÉCISER LES DOCUMENTS REQUIS
POUR UNE DEMANDE DE
CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE EN
ÎLOT DÉSTRUCTURÉ**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Coaticook a adopté le règlement n. 6-25.10 modifiant le règlement numéro 6-25 concernant le schéma d'aménagement et de développement durable sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n. 6-25.10 ajoute deux nouveaux îlots déstructurés sur le territoire de la Ville de Waterville ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la ville de Waterville juge à propos de modifier son règlement sur les permis et certificats afin de préciser l'exception des documents requis pour une demande de permis de construction résidentielle situé en îlot déstructuré ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil peut modifier le règlement de lotissement ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté lors d'une séance du conseil municipal tenue le 5 octobre 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par

Appuyé par

Et résolu à qu'il soit décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

L'article 5.2.2.1 est ajouté tel qu'il suit :

5.2.2.1 BÂTIMENT RÉSIDENIEL EN ÎLOT DÉSTRUCTURÉ

L'article 5.2.2 ne s'applique pas pour la construction d'une habitation ainsi que de ses bâtiments accessoires, situés à l'intérieur des limites d'un îlot déstructuré identifié au plan de zonage du règlement de zonage.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance du

Gaétan Lafond
Maire

Nathalie Isabelle
Directrice-générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT (ART. 446 DU CODE MUNICIPAL)

Avis de motion	5 octobre 2026
Adoption du règlement	5 octobre 2026
Transmission à la MRC	6 octobre 2026
Avis public de consultation	6 octobre 2026
Assemblée publique de consultation	2 novembre (prévue)
Certificat de conformité de la MRC	
Entrée en vigueur	
Avis public d'entrée en vigueur	

PROJET